



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-4Q0-043

Déposé le : 5.02.13

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le sort des aides à domicile des CMS est-il aussi dangereux que celui des dépanneurs de machines à sous dans les casinos ?

Texte déposé

Lors du débat sur l'extension des lieux de fumée au casino de Montreux, le Conseil d'Etat a marqué à quel point il tenait à la santé des travailleurs.

Il n'est pas rare, et en tous cas tout aussi fréquent si ce n'est plus, de voir des aides à domicile de CMS travailler chez des particuliers dans des conditions de fumée passive au moins aussi néfastes que pour les dits dépanneurs.

Question : Que compte faire le Conseil d'Etat pour assurer à ces travailleuses le même confort respiratoire qu'à ces dépanneurs, sans devoir leur interdire de s'occuper à domicile de patient-e, fumeurs-euses.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Vuillemin Philippe

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :